

MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil du 6 mars, 2023
à 19 h 00 au bureau municipal situé au 1362 route 148,
Campbell's Bay, Qc.

Présents : La mairesse Larivière, les conseillers Denis Dubeau,
Emile Morin, Rick Frost, Terry Racine, John Stitt et Courtney
Harris.

Également présents : Directrice générale, Julie Bertrand

Le quorum est atteint et la mairesse Larivière préside la réunion.

Adoption de l'ordre du jour

2023-03-463

Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'adopter
l'ordre du jour du 6 mars, 2023.

Adopté

Adoption du procès-verbal

2023-03-464

Il est proposé par Rick Frost et résolu à l'unanimité d'adopter le
procès-verbal de la réunion du 6 février, 2023.

Adopté

URBANISME

Règlement 2023-250

2023-03-465

ATTENDU QUE le projet de loi 69 du gouvernement provincial du
Québec exige la mise en place d'un règlement régissant la
démolition des bâtiments patrimoniaux qui s'applique à
l'ensemble du territoire municipal

CONSIDÉRANT les dispositions du projet de loi 69, Loi modifiant la
Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives ;
CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), notamment les articles 148.0.1 à
148.0.26

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment
donné à la séance ordinaire du 9 janvier 2023 et que le projet de
règlement a été déposé à la séance du 6 février 2023.

Considérant qu'une réunion de consultation publique a été
organisée le 3 mars 2023 ;

C'EST POURQUOI,

Il est proposé par Emile Morin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement de démolition du projet numéro 2023-250 soit
adopté.

Adopté

*Il est noté que les membres du conseil ont reçu une copie de
l'arrêté à l'avance, ce qui dispense de la lecture dudit règlement.

Comité pour l'application du règlement 2023-250.

2023-03-466

Il est proposé par Denis Dubeau et résolu unanimement que les
membres suivants soient nommés au comité :

Continu...

Courtney Harris

Terry Racine

Emile Morin

Il est également résolu que la directrice générale, Julie Bertrand, soit nommée présidente et ressource administrative du comité.

Adopté

ROUTES/ÉQUIPEMENT

Achat de 4 jantes de camion d'occasion

2023-03-467

Il est proposé par Courtney Harris et résolu unanimement d'autoriser l'achat de 4 jantes usagées pour les camions chasse-neige. Cette dépense de 380\$ plus taxes est autorisée à partir du poste budgétaire " réparation et entretien des équipements " du budget prévisionnel 2023.

Adopté

FINANCE

Paiement des comptes

2023-03-468

Il est proposé par Terry Racine et résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures à payer et d'accepter le paiement des factures payées avant cette réunion.

Adopté à l'unanimité

Factures mensuelles

Factures payées : \$

Factures à payer : 150 772,70

Certificat de disponibilité

Je, Julie Bertrand, directrice générale de la municipalité de Litchfield, certifie qu'il y a suffisamment de crédits disponibles pour payer le montant approuvé de la facture totalisant 150 772,70 \$ pour le mois de mars 2023.

Signé : _____ Date: _____

Julie Bertrand, directrice générale

Proposition afin d'approuver les dépenses liées à l'administration et aux employés pour l'année 2023.

2023-03-469

Il est proposé par Courtney Harris et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à procéder aux dépenses reliées au bureau, à l'administration et aux salaires des employés pour l'année 2023.

Adopté

Appel d'offres pour la fourniture de propane pour 2023-2025

2023-03-470

Attendu que la commune a procédé à un deuxième appel d'offres pour la fourniture de propane pour les années 2023-2025;

La municipalité a reçu deux propositions ;

Budget Propane majoration : .106/litre

MacEwan Petroleum majoration : .224/litre

Continu...

En conséquence,

Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité de d'accepter la soumission de Budget Propane.

Adopté

2023-03-471

Authentification du DG - Frais de formation en Mutations

Il est proposé par Emile Morin et unanimement résolu d'authentifier la dépense de 250 \$ pour la formation en mutation du DG. Cette dépense est autorisée à même le poste budgétaire " voyages et congrès - gestion financière " du budget prévisionnel 2023

Adopté

2023-03-472

Don à la Bourse Pontiac

Il est proposé par Courtney Harris et résolu à l'unanimité de faire un don de 200 \$. Cette dépense de 200 \$ est autorisée à même le poste budgétaire " dons de charité " du budget prévisionnel 2023

Adopté

2023-03-473

Frais de renouvellement annuel du téléphone satellite Global Star

Il est proposé par Rick Frost et résolu à l'unanimité d'autoriser les frais de renouvellement annuel de Global Star. Cette dépense de 1500 \$ plus taxes est autorisée à partir du poste budgétaire "protection civile – téléphone satellite" du budget prévisionnel 2023.

Adopté

*Il est noté que le Comité des loisirs de Litchfield a fait un don de 591,27 \$ pour la Halte/Parc

2023-03-474

Appel d'offres pour la fourniture de gravier 03/4

Il est proposé par Emile Morin et résolu unanimement de lancer un appel d'offres auprès de 3 fournisseurs pour l'approvisionnement de gravier 03/4 pour l'année 2023.

Adopté

2023-03-475

Appel d'offres pour l'asphaltage de la route de Lawless Lake

Attendu que la municipalité a fait préparer des plans pour l'asphaltage du chemin Lawless Lake ;
Considérant que la municipalité a soumis une programmation #6 à la TECQ pour approbation de financement du TECQ pour l'approbation du financement ;
Considérant que la programmation TECQ n°6 a été approuvée ;
En conséquence,
Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité de d'autoriser la directrice générale à procéder au processus d'appel d'offres sur le site du SEAO.

Adopté

Continu...

Préparation des plans pour le pavage du chemin Hayes et de
du chemin Church

2023-03-476

Il est proposé par Courtney Harris et résolu à l'unanimité d'embaucher Kim Lesage, ingénieur de la MRC pour préparer les plans et l'estimation des coûts pour le rapiéçage et l'asphaltage du chemin Hayes et Church. Cette dépense autorisée à partir de la ligne 400 - fonds TECQ du budget prévisionnel 2023 budget prévisionnel 2023.

Adopté

SÉCURITÉ

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2022

PLAN RÉVISÉ DE COUVERTURE DES RISQUES D'INCENDIE

2023-03-477

ATTENDU QUE le plan de couverture de risques d'incendie révisé est entré en vigueur le 1er mai 2017 ;

ATTENDU QUE l'année 5 du plan révisé de couverture des risques d'incendie s'est terminée le 30 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie stipule qu'une d'activité de l'année précédente doit être préparé, adopté par résolution et transmis au ministre chaque année.

En conséquence,

Il est proposé par Terry Racine et résolu d'adopter le rapport annuel du rapport annuel du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé pour 2022 et de transmettre ce rapport au ministre.

Adopté

CORRESPONDANCE

La mairesse Larivière lit la correspondance

DIVERS

APPUI A LA MRC DE LOTBINIÈRE - SUPERVISION DE
L'UTILISATION DES BIOSOLIDES MUNICIPAUX

2023-03-478

CONSIDÉRANT que les élus du conseil de la MRC de Pontiac ont reçu une demande d'appui à la résolution de la MRC de Lotbinière concernant le contrôle de l'utilisation des biosolides au Québec ;
CONSIDÉRANT que les élus de la MRC de Pontiac ainsi que ceux de la MRC de Lotbinière ainsi que ceux de la MRC de Lotbinière, sont préoccupés par les récents reportages sur l'utilisation des biosolides diffusés à l'émission Canada à La Semaine verte et Enquête de Radio-Canada ;
CONSIDÉRANT que ces rapports indiquent que certains biosolides semblent être importés des États-Unis et sont potentiellement contaminés par des PFAS, également connus sous le nom d'éternels contaminants ;
CONSIDÉRANT que le volume de ces biosolides est immense et qu'il représente un défi de gestion important pour le monde municipal, il est nécessaire d'initier une réflexion sérieuse sur leur gestion afin d'éviter qu'ils soient dirigés vers l'incinération ou la mise en décharge ;
CONSIDÉRANT que la valeur fertilisante de ce produit est indéniable, surtout en cette période d'instabilité politique, avec la volatilité actuelle du coût des engrais qui affecte les producteurs agricoles ;

Continu...

CONSIDÉRANT que l'utilisation sécuritaire des biosolides au Québec nécessite une bonne analyse des biosolides générés et l'établissement de seuils de PFAS et de tout autre composé indésirable à ne pas dépasser, ou même simplement à interdire s'ils présentent un risque ;

CONSIDÉRANT que l'établissement de seuils pourrait être associé à la documentation des sources industrielles potentielles de PFAS dans la province afin de réduire le risque pour nos terres agricoles ;

CONSIDÉRANT que trois associations professionnelles représentant des chimistes, des agronomes et des vétérinaires ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'utilisation des biosolides et appellent à "la plus grande vigilance" et à une action rapide de la part du public et du gouvernement ;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Environnement du Québec, M. Benoît Charette, a confirmé que la réglementation sur les biosolides sera modifiée au cours des prochaines semaines afin d'encadrer davantage " l'intégrité de nos terres agricoles et la santé humaine " ;

En conséquence,

Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité :

d'appuyer la résolution 012-01-2023 transmise par la MRC de Lotbinière ; de demander au ministre de l'Environnement du Québec, M. Benoit Charrette, d'agir pour mettre fin à l'importation de produits étrangers;

de donner rapidement suite à ses engagements de modifier le cadre réglementaire pour l'utilisation des biosolides ;

de réitérer au ministre l'importance de l'utilisation sécuritaire des biosolides produits au Québec pour les MRC à caractère agricole afin qu'il n'empêche pas l'utilisation de ces produits quelle que soit leur provenance ;

de transmettre une copie de cette résolution aux MRC du Québec, aux municipalités locales de notre territoire ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ pour appui ;

de transmettre une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoit Charrette, ainsi qu'au député provincial de Pontiac, monsieur André Fortin.

Adopté

Coupures d'électricité

2023-03-479

ATTENDU QU'il existe un réseau de transport d'énergie électrique appartenant à d'Hydro-Québec (HQ) où les résidents du Haut-Pontiac (Sheenboro, Chichester, L'Isle-aux-Allumettes, Waltham) et certains résidents de Mansfield-Pontefract sont clients;

ATTENDU QUE ce réseau n'est pas intégré au réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT que ledit réseau n'a pas de redondance significative en cas de défaillance d'un équipement, ce qui entraîne des coupures de courant inutiles et prolongées ;

Continu...

CONSIDÉRANT que ce réseau dépend uniquement de l'Ontario pour l'excédent d'électricité pendant les pics de demande ;

ATTENDU QU'en cas de panne d'électricité, les résidents ne peuvent pas se préparer pleinement à la situation s'ils ne reçoivent pas en temps voulu des informations précises de la part d'Hydro-Québec, les résidents ne peuvent pas se préparer pleinement à la situation ;

ATTENDU QU'une panne d'électricité survenue les 4 et 5 février 2023 a privé d'électricité de nombreux résidents du Haut-Pontiac pendant une période de plus de 36 heures à des températures dangereusement froides (-39 degrés Celsius) ;

ATTENDU QUE lors de la panne des 4-5 février, 2023, les communications d'Hydro-Québec aux résidents par l'entremise de l'application HQ App, du site Web ou autrement étaient fausses et trompeuses ;

ATTENDU QUE pendant cette panne, HQ n'a pas réussi à avoir des communications opportunes et précises avec les services d'urgence municipaux et locaux, notamment en ce qui concerne municipaux et locaux, notamment en ce qui concerne la durée des pannes, les plans de restauration et la priorisation des zones/secteurs à restaurer à restaurer ;

CONSIDÉRANT que la durée de la coupure d'électricité a eu pour conséquence directe sans des services de téléphonie et d'internet, privant les habitants de moyens de communication pour les services d'urgence dans des circonstances potentiellement mortelles ;

ATTENDU QUE la municipalité et ses résidents ont subi des dépenses indues, des pertes et des dommages pendant cette panne ;

CONSIDÉRANT que cette panne n'est que la dernière d'une série de longues pannes au cours des dernières décennies ;

CONSIDÉRANT qu'avec les incitations et les programmes provinciaux et fédéraux d'électrification des systèmes de chauffage, des véhicules, etc. la demande d'électricité et la charge sur le réseau ne feront qu'augmenter de façon exponentielle ;

En Conséquence,

Il est proposé par Courtney Harris et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Litchfield appuie la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes dans sa demande formelle auprès d'Hydro Québec;

Pour un plan officiel, assorti d'un échéancier, pour améliorer leur infrastructure afin d'intégrer pleinement le Haut-Pontiac au réseau de transport d'électricité d'HQ, assurant ainsi la redondance des services hydroélectriques dans notre région ;

Amélioration de la communication avec les clients (résidents) ainsi qu'avec la municipalité, avant, pendant et après un événement ;

Indemnisation des résidents et des municipalités qui ont pu subir des dépenses inutiles, des pertes ou des dommages en raison des pannes ;

Continu...

Une réunion publique organisée par les municipalités, au cours de laquelle le QG pourra répondre aux trois questions susmentionnées ;

ET que cette résolution soit transmise et envoyée à TOUTES les municipalités de la MRC de Pontiac, à la préfète Jane Toller et au député André Fortin pour leur soutien, ainsi qu'au ministre responsable de l'Outaouais, Mathieu Lacombe, et au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Pierre Fitzgibbon, et qu'une plainte officielle soit déposée auprès de la Régie de l'énergie concernant ce qui précède.

Adopté

2023-03-480

AJOURNEMENT

Il est proposé par Rick Frost et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20h05 l'assemblée à 20 h 05.

Adopté

Colleen Larivière
Mairesse

Julie Bertrand
Directrice générale

